

QUALISOL : la référence qualité des professionnels du solaire

Sur le marché en pleine croissance des chauffe-eau solaires individuels (CESI), le besoin de repères se fait sentir. Dispensées au CFA de Saint-André, deux premières sessions de formation au référentiel Qualisol se sont tenues récemment. 11 entreprises sont déjà engagées dans la démarche.

Fin 2009, plus de 100 000 chauffe-eau solaires individuels étaient en service à La Réunion. Chaque année, 10 à 11 000 chauffe-eau supplémentaires sont installés. Entrée en vigueur le 1^{er} mai dernier, la Réglementation Thermique Acoustique et Aération adaptée aux DOM (RTAA DOM) prévoit l'équipement de tous les logements neufs en chauffe-eau solaires.

L'appellation Qualisol certifiée au consommateur qu'il a à faire à un installateur confirmé. C'est à la demande de l'ADEME et d'EDF que la Chambre de Métiers a rédigé en 2007 la Charte Qualité de pose de chauffe-eau solaire individuel. Cette charte a ensuite été traduite en référentiel de formation «Qualisol Réunion», validé par Qualit'ENR* en décembre 2008.

Les installateurs de chauffe-eau solaires individuels

détenant l'appellation Qualisol, répondent à des critères de qualité incluant :

- l'obligation de la garantie décennale de l'ouvrage ;
- l'engagement d'être audité dans leur période triennale de souscription ;
- la validation de leurs compétences, principalement via la formation ;
- le respect de la charte qualité Qualisol.

*Qualit'ENR est l'association nationale pour la qualité d'installation des systèmes à énergies renouvelable.

Contacts : Sylvie RIVIERE ou Claudette ARHIMAN - Tél. 0262 46 62 00 - Fax. 0262 46 49 49 .
Courriel : sylvie.riviere@cm-reunion ou claudette.arhiman@cm-reunion.fr
Centre de formation d'apprentis de Saint-André, rue Comorapoullé, 97440 SAINT ANDRÉ.



Une formation sur 3 jours

Approuvé par l'ADEME, un plateau technique Qualisol a été aménagé au CFA de Saint-André. La formation dure 3 jours. Elle s'adresse aux chefs d'entreprise et aux salariés des entreprises de plomberie ou de pose de chauffe-eau solaires. Elle est également accessible aux apprentis des sections Installations Sanitaires (CAP et BP), ainsi qu'aux stagiaires de la formation continue et aux demandeurs d'emploi.

Prochaine session :

du 29 juin au 1^{er} juillet 2010.

L'artisanat se rapproche de l'Education nationale...

Matinées découverte, immersion du public scolaire en CFA, mini-stages d'élèves en entreprises, accueil d'enseignants dans les entreprises artisanales, etc. : pour mieux faire connaître le milieu professionnel aux élèves et aux enseignants, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a signé avec le Rectorat un accord cadre qui va permettre la découverte concrète par les jeunes et leurs professeurs des métiers de l'artisanat et de la formation en alternance. Objectif : changer le regard sur l'artisanat et l'apprentissage et favoriser l'orientation professionnelle des jeunes. Cette coopération est le fruit d'une réflexion entre l'Education nationale et la CMA qui souhaite apporter son concours actif au système éducatif et améliorer la communication auprès des publics scolaire et enseignant.



...ET VEUT ATTIRER LES JEUNES DIPLÔMÉS

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat souhaite aussi s'adresser aux étudiants de l'enseignement supérieur. Là encore, il s'agit

de changer une image dépassée de l'artisanat en montrant que le secteur fait appel aujourd'hui aux technologies les plus avancées et qu'il a besoin de diplômés de haut niveau pour progresser. L'accord cadre passé avec l'Université de La Réunion va permettre d'organiser sur les campus de Saint-Denis et du Tampon des "ateliers de découverte du secteur de l'artisanat".

Un premier exemple a été donné le 23 mars avec le témoignage d'un chef d'entreprise auprès de six étudiants. Trois d'entre eux se sont rapprochés des services de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour approfondir et faire aboutir leurs projets.

Le Cirbat propose des diagnostics innovation

L'accompagnement des petites entreprises dans leur démarche d'innovation est l'une des missions du Cirbat. Celui-ci propose la réalisation de diagnostics aux entreprises souhaitant évaluer leurs besoins ou leur potentialité dans ce domaine.

L'innovation ne se limite pas à la seule création de produits. "La définition est beaucoup plus large, et un grand nombre d'entreprises font de l'innovation sans s'en rendre compte" souligne Jérôme Villemin, en présentant la nouvelle prestation récemment mise en place. Le diagnostic innovation se présente sous la forme d'un questionnaire balayant toutes les composantes de l'entreprise. La demande de diagnostic peut être liée à un projet d'innovation. Elle peut aussi viser à évaluer le "potentiel" de l'entreprise, sa capacité à innover. Cette étape permet de déterminer les besoins de l'entreprise et les moyens d'y répondre. A ce niveau, il faut rappeler que le champ du Cirbat ne se limite pas à ses capacités de laboratoires. Les essais constituent sa propre contribution à l'innovation (création de produits nouveaux, validation technique, démarche de certification ou labellisation, etc.). Mais le Cirbat a aussi pour rôle de rechercher et d'orienter les entreprises vers des partenaires dans tous les aspects d'un projet (y compris l'économie, l'organisation, le management, etc.), si le besoin s'en fait sentir. C'est pourquoi, en fonction des besoins recensés, le Cirbat propose un accompagnement "à la carte" aux projets qui lui sont soumis et qu'il a sélectionnés après examen. Six entreprises artisanales ont sollicité cet accompagnement depuis l'entrée en fonction du Cirbat en février. Un bon début.

Cirbat, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, rue Comorapoullé, Saint-André,
tél. 0262 58 87 90.

Site : www.cirbat.re - courriel : cirbat@cm-reunion.fr